



Avis

Le Conseil ontarien des directeurs de l'Éducation (CODE) est un organisme consultatif constitué des directeurs et des directrices de l'éducation des 72 conseils scolaires de district de l'Ontario, public, catholique, de langue française et de langue anglaise.

Rendement des élèves

Que dois-je savoir au sujet du rendement des élèves?

La Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires, qui a modifié la Loi sur l'éducation, décrit le rôle que les conseils d'administration, administrateurs, présidents des conseils scolaires et directeurs de l'éducation ont à jouer dans l'amélioration du rendement des élèves et de leur bien-être. Selon cette définition des responsabilités, les directeurs de l'éducation doivent planifier de façon explicite avec le conseil d'administration la façon dont le conseil scolaire améliorera le rendement des élèves et la façon dont ce rendement sera évalué. La direction de l'éducation doit cultiver dans l'ensemble de l'organisation une croyance systémique selon laquelle tous les élèves peuvent apprendre. En particulier, les directeurs de l'éducation ont la responsabilité bien précise de favoriser la réalisation des grandes priorités du ministère de l'Éducation, c'est-à-dire :

1. de hauts degrés de rendement des élèves;
2. la réduction des écarts en matière de rendement des élèves;
3. l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique.

Que mentionne le ministère de l'Éducation au sujet du rendement des élèves?

Loi sur l'éducation

Les dispositions législatives portant sur le rendement des élèves figurent dans une multitude de lois applicables :

- Paragraphe 169.1 (1). « Le conseil doit : a) promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être... c) offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves... f) élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c)... g) examiner annuellement le plan visé à l'alinéa f) avec le directeur de l'éducation du conseil... h) surveiller et évaluer le rendement du directeur de l'éducation du conseil... à l'égard de l'exercice des fonctions que lui attribue la présente loi... »
- Paragraphe 283.1 (1). « Outre les autres fonctions que lui attribue la présente loi, le directeur de l'éducation exerce les fonctions suivantes... b) veiller à ce que le plan pluriannuel élaboré en application de l'alinéa 169.1 (1) f) établisse les priorités du conseil et précise les mesures et les ressources qui lui permettront de répondre à ces priorités et de s'acquitter des fonctions que lui impose la présente loi, en particulier sa responsabilité à l'égard du rendement des élèves, telle qu'elle est énoncée à l'article 169.1. »

Règlements

- Le Règlement 612/10 définit les fonctions des conseils d'école.
- Le Règlement 330/10 a modifié le Règlement 612 en y ajoutant la Partie III au sujet du rôle des comités de participation des parents.
- Le Règlement 234/10, Évaluation du rendement des directeurs d'école et des directeurs adjoints, décrit le processus d'évaluation des administrateurs scolaires.

Ces règlements énoncent en outre les responsabilités des conseils scolaires pour l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves dans les écoles ainsi que leurs obligations relativement à l'élaboration de plans d'amélioration des conseils scolaires et à la mise en œuvre des priorités de la province en matière d'éducation.



Conseil consultatif ministériel des élèves

Il s'agit d'un groupe de 60 élèves provenant de toutes les régions de la province qui rencontrent la ministre de l'Éducation deux fois au cours de l'année pour faire part de leurs idées et lui donner des conseils.

Les élèves de la 7^e à la 12^e année peuvent présenter leur candidature pour devenir membres du Conseil pendant une année. Ils peuvent en outre présenter une demande de subvention pour les projets Exprime-toi. Cette subvention leur permet de diriger un projet au sein de leur école sur des questions qui leur tiennent à cœur.

Processus de révision des programmes-cadre

En 2003, le ministère de l'Éducation a établi un calendrier pour la révision permanente des programmes-cadres. Le cycle de révision actuel se terminera en 2012.

Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques

Les lignes directrices visent à aider les conseils scolaires de l'Ontario à réviser ou à élaborer, ainsi qu'à mettre en œuvre et à surveiller leurs politiques d'équité et d'éducation inclusive servant à appuyer le rendement des élèves.



Autres documents du Ministère

- Notes Politique/Programmes
- Programmes-cadres
- Modèles de plans d'amélioration pour les conseils scolaires et les écoles
- Documents sur l'efficacité des écoles

Responsabilités de la direction de l'éducation :

- garantir la conformité aux dispositions législatives relatives à l'amélioration du rendement des élèves;
- soutenir l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel;
- examiner annuellement le plan pluriannuel avec le conseil d'administration;
- présenter au conseil scolaire et afficher sur le site Web du conseil le rapport annuel de la direction de l'éducation conformément aux exigences du Ministère;
- fournir des directives, faire preuve de leadership et élaborer des structures systémiques pour atteindre les objectifs précisés dans le plan pluriannuel du conseil scolaire au sujet du rendement des élèves;
- fournir au conseil scolaire des mises à jour régulières sur les progrès réalisés relativement au plan pluriannuel et sur la façon dont le conseil scolaire parvient à améliorer le rendement des élèves;
- affecter le personnel, les ressources et les fonds ainsi qu'élaborer des stratégies de communication qui permettront de mettre en œuvre le plan pluriannuel;
- former et soutenir une solide équipe de cadres supérieurs déterminés à fournir du leadership en enseignement, à favoriser l'épanouissement et le bien-être des élèves et à améliorer le rendement des élèves;
- recueillir, analyser et examiner les données sur le rendement des élèves;
- élaborer le plan d'amélioration du conseil scolaire et superviser le plan d'amélioration des écoles;
- mettre en œuvre les programmes-cadres et les programmes du système.

Quelles sont les pratiques efficaces permettant d'assurer l'amélioration du rendement des élèves et la qualité des programmes?

- établir des objectifs relativement au rendement des élèves en se servant des programmes-cadres du ministère de l'Éducation;
- comprendre les normes en vigueur relatives à l'apprentissage et au rendement des élèves et en établir de nouvelles;
- s'assurer que les écoles établissent des plans d'amélioration, élaborent des programmes d'études, suivent les lignes directrices sur l'évaluation du Ministère et communiquent régulièrement avec les parents et les élèves au sujet des progrès réalisés et de la réussite des élèves;
- veiller à ce que le personnel enseignant et les directions d'école soient au courant des travaux de recherche menés sur le rendement des élèves et qu'ils utilisent les ressources décrivant les pratiques exemplaires en matière d'enseignement et d'apprentissage;
- mener à terme le processus d'examen du conseil scolaire pour recueillir des données qui faciliteront l'élaboration, l'examen et la révision du plan pluriannuel du conseil scolaire, l'affectation des ressources et la détermination des points forts et des défis à relever pour aller de l'avant;
- se servir des données recueillies par l'OQRE pour élaborer, examiner et peaufiner les plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles;
- développer le leadership en enseignement au sein du système pour améliorer les résultats des élèves, les capacités du personnel enseignant, les travaux de recherche et l'utilisation des données ainsi que la planification des programmes;

- assurer un suivi des progrès réalisés dans les écoles et le système;
- formuler des attentes élevées pour tous les membres du personnel concernant la réussite des élèves, leur bien-être et leur rendement.

Comment puis-je savoir si les responsabilités du conseil scolaire relativement à l'amélioration du rendement des élèves et aux écarts à combler sont conformes aux attentes et aux exigences du Ministère?

L'une des meilleures façons d'évaluer les progrès d'un conseil scolaire consiste à comparer les repères en matière de rendement établis par le ministère aux données sur le rendement du conseil scolaire. Les Rapports sur les progrès des conseils scolaires publiés sur le site Web du ministère de l'Éducation font état des six indicateurs utilisés pour informer les conseils scolaires des progrès qu'ils ont réalisés au chapitre du rendement des élèves.

Au moyen d'un examen et d'une analyse approfondie des résultats des différents conseils scolaires, chaque conseil scolaire peut tirer des conclusions générales sur la façon dont il progresse par rapport aux autres conseils scolaires de la province et s'il répond ou non aux normes provinciales. Les données recueillies par chaque école au sujet du rendement des élèves fournissent au personnel enseignant les renseignements les plus récents dont ils ont besoin pour planifier l'élaboration des programmes axés sur les élèves, les évaluations et la préparation des rapports. Le ministère fournit des lignes directrices au sujet des politiques, des pratiques, des ressources et des guides des conseils scolaires afin de normaliser les évaluations et les rapports à produire concernant les élèves.

Le Secrétariat de la littératie et de la numératie met à la disposition des conseils scolaires une vaste gamme de documents et de ressources ainsi que du personnel pour les aider à planifier et à concevoir des initiatives de littératie et de numératie qui amélioreront le rendement des élèves. Le projet *Statistiques voisines de l'Ontario* fournit aux conseils scolaires divers renseignements, dont les profils des écoles et des conseils scolaires et des analyses d'une multitude de données sur les écoles, pour les aider à déterminer leurs besoins et à élaborer des stratégies pour y répondre.

La Division du rendement des élèves (Secrétariat de la littératie et de la numératie et Réussite des élèves) a affecté des chefs d'équipe et des agents d'éducation dans chacun des bureaux régionaux. Ces équipes fournissent un soutien direct en visitant le conseil scolaire pour examiner les progrès réalisés au chapitre du rendement des élèves, offrir des suggestions, décrire les ressources à la disposition du conseil scolaire et contribuer à l'élaboration du plan d'amélioration du conseil scolaire.

Quelles sont les stratégies que devraient suivre la direction de l'éducation et les leaders du système au moment d'examiner le plan pluriannuel du conseil scolaire pour l'amélioration du rendement des élèves?

Voici des stratégies efficaces à cette fin :

- mener de vastes consultations auprès des groupes d'intervenants pour s'assurer que le plan pluriannuel du conseil scolaire fait état d'une multitude de points de vue;
- obtenir de nombreux commentaires au moyen de sondages en ligne, de groupes de discussion et de conversations organisées en grands groupes et en petits groupes;
- examiner le plan pluriannuel du conseil scolaire selon les délais convenus;
- obtenir la rétroaction de tous les intervenants, y compris de la communauté, des élèves et des parents;
- analyser les données sur le rendement des élèves, y compris les tendances au sein de certaines écoles et au sein du système;
- modifier, au besoin, le plan pluriannuel à la suite de l'analyse et à l'interprétation des données du système et des tendances au sein de celui-ci.

Conseils scolaires

Le conseil scolaire consulte les conseils scolaires qu'il a créés à l'égard des questions suivantes :

- L'élaboration ou la modification de ses politiques et de ses lignes directrices et l'élaboration de programmes de mise en œuvre des nouvelles mesures prises dans le domaine de l'éducation relativement au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents.
- Les programmes d'amélioration du conseil scolaire, fondés sur les rapports de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation quant aux résultats des tests administrés aux élèves et la communication de ces programmes au public. [Article 19 du Règlement 612/10]

Comité de participation des parents (CPP)

- Le CPP soutient, encourage et accroît la participation constructive des parents à l'échelle du conseil scolaire de manière à améliorer le rendement des élèves et leur bien-être.
- À cette fin, le CPP élabore des stratégies et des initiatives que le conseil scolaire et son directeur de l'éducation pourraient utiliser afin de communiquer efficacement avec les parents et les engager efficacement dans l'amélioration du rendement des élèves et de leur bien-être. Il donne aussi au conseil scolaire des avis sur l'engagement des parents, puisqu'il fait fonction d'intermédiaire entre les parents et les membres du conseil scolaire et la direction de l'éducation. [Partie III du Règlement 612/10]

Conseil du curriculum

Ce conseil a été constitué en mars 2007. Son mandat consiste à prodiguer des conseils stratégiques portant sur le curriculum de l'école élémentaire et secondaire à la ministre de l'Éducation. Le Conseil du curriculum a établi récemment un groupe de travail chargé d'élaborer un rapport portant sur la littératie financière dans le curriculum de la 4^e à la 12^e année.

Table de concertation sur l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Sous le patronnage de la Division du rendement des élèves, la Table de concertation réunit des représentantes et des représentants des fédérations, des établissements d'enseignement postsecondaire, des groupes de parents et des associations d'éducateurs de profession pour discuter d'initiatives liées au rendement des élèves.



Sites Web pour obtenir plus de renseignements

Loi sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires

www.e-laws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws_src_s09025_f.htm

Mise à jour des politiques et des programmes éducationnels

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/eppOSS.html

Programmes-cadres

www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/curriculum.html

www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/toolkit.html

Autres politiques et documents de référence

www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/policy.html

www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/ppmf.html

Liste Trillium des manuels approuvés pour utilisation dans les écoles de l'Ontario

www.edu.gov.on.ca/listetrillium/index.html

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation – OQRE

www.eqao.com/

Programme d'évaluations provincial de l'OQRE : Bien renseigner pour mieux guider

www.eqao.com/pdf_f/11/Cpogi_nf_0211_WEB.pdf

Guide de l'OQRE pour la planification de l'amélioration au sein des écoles et des conseils scolaires

www.eqao.com/pdf_f/05/05P011f.pdf

Travaillons ensemble pour assurer la réussite de nos élèves : Guide pour la planification de l'amélioration au sein des écoles

www.eqao.com/pdf_f/05/05p043f.pdf

Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/appraise.html

Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française : Pour appuyer l'amélioration des écoles et la réussite des élèves

www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/Framework_french.pdf

Rapports sur les progrès des conseils scolaires

www.edu.gov.on.ca/fre/bpr/index.html

Statistiques voisines de l'Ontario : Orienter notre stratégie visant à améliorer le rendement des élèves

www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/osnfre.pdf

Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf

Commission d'amélioration de l'éducation : Planification de l'amélioration des écoles – Manuel

www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/sihandf.pdf

Institut de leadership en éducation de l'Ontario

<http://live.iel.immix.ca/content/accueil>

Mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario

<http://live.iel.immix.ca/storage/2/1284580745/CadreLeadershipOntario.pdf>

Services des programmes d'études Canada

<http://curriculum.org/content/accueil>

Si, en tant qu'agent de supervision, j'ai besoin de renseignements supplémentaires, que dois-je faire?

- Établir des liens avec les sous-ministres adjoints, en particulier avec la directrice générale du rendement des élèves et les SMA chargés du rendement des élèves.
- Discuter de vos préoccupations avec votre équipe de cadres supérieurs.
- Discuter avec des collègues compétents qui possèdent une vaste expérience de l'amélioration du rendement des élèves au sein d'un système.
- Contacter les chefs d'équipe des bureaux régionaux ainsi que le personnel du Secrétariat de la littératie et de la numératie du ministère de l'Éducation.
- Faire connaître les enjeux liés au curriculum pendant les réunions de CODE et par l'entremise de la présidente de CODE.
- Obtenir des évaluations et des conseils indépendants de leaders dans le domaine du rendement des élèves.